



# POLITIQUE D'INTEGRATION - BILAN ET PERSPECTIVES 2024

webinaire n°55

8 mars 2024

Animé par

Annie CHOQUET, sous directrice de l'intégration des étrangers  
Eugénie MARIE, cheffe du bureau de l'apprentissage de la langue et  
de la citoyenneté, SDIE, DIAN, DGEF

organisé par le réseau des **Centres Ressources Illettrisme & Analphabétisme**

dans le cadre du projet « Doc en stock »





Vous souhaitez découvrir en détail la plateforme  
Inscrivez vous sur [docenstockfrance.org](https://docenstockfrance.org)

La plateforme doc en stock s'enrichit de jour en jour. Pour vous faire découvrir toutes les fonctionnalités du site, participez à une des **visioconférences de présentation** de 1h30 que nous vous proposons en 2024 de 10h00 à 11h30 :

**Session de  
présentation de  
la plateforme  
Doc en Stock  
France**

Vendredi 16 février (complet)	Vendredi 03 mai
Vendredi 23 février	Vendredi 17 mai
Vendredi 1er mars	Vendredi 24 mai
Vendredi 15 mars	Vendredi 07 juin
Vendredi 22 mars	Vendredi 28 juin
Vendredi 29 mars	Vendredi 05 juillet
Vendredi 05 avril	Vendredi 20 septembre
Vendredi 19 avril	Vendredi 04 octobre
Vendredi 26 avril	<i>D'autres dates seront programmées</i>

Pour s'inscrire : <https://docenstockfrance.org/sessions-de-presentation-de-la-plateformebrdoc-en-stock-france/>





Vous souhaitez suivre les actualités de la plateforme Doc en Stock, abonnez-vous à notre **newsletter** et inscrivez-vous à notre page **Linkedin**



[Cliquez ICI](#)



[Cliquez ICI](#)





**Vous souhaitez participer aux sessions de professionnalisation**  
Inscrivez vous sur [docenstockfrance.org](https://docenstockfrance.org)

**En présentiel**

**A distance**

## LA CORRECTION PHONÉTIQUE EN FORMATION LINGUISTIQUE

**SIMPLIGRAM**  
@

## GÉRER L'HÉTÉROGÉNÉITÉ EN FORMATION SAVOIRS DE BASE ET LANGUE FRANÇAISE, LE CASSE-TÊTE CHINOIS

D'autres  
thématiques à  
venir

## ANIMER UN ATELIER D'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS AUPRÈS D'ADULTES: MÉTHODES, TECHNIQUES, OUTILS

<https://docenstockfrance.org/formations/les-formations/>





Retrouvez tous nos webinaires sur [docenstockfrance.org/webinaire/](http://docenstockfrance.org/webinaire/) !



Un webinaire le 2eme vendredi de chaque mois à 10 h :

**12/04/2024 : L'art et la Culture au service de l'insertion des publics vulnérables**

**Avril/mai/juin 2024 : série de 3 webinaires en lien avec la culture**





## Présentation du webinar

*Ce webinar n°55 sera l'occasion d'échanger autour d'un bilan de la politique d'intégration et présenter les perspectives 2024*

Conférence animée par **Annie CHOQUET, Sous directrice de l'intégration des étrangers et Eugénie MARIE, Cheffe de bureau à la Direction de l'intégration et de l'accès à la nationalité,**

**Co-animation :** Mathieu Juchet Dieulouard, Directeur de l'Espace C2B#CRiA45  
Loubou Ferrier-Filhol, Conseillère Technique et Pédagogique CEREGARD CRiA 30



CENTRE RESSOURCES  
ILLÉTRISME & ANALPHABÉTISME  
PROVENCE ALPES  
CÔTE D'AZUR



1. **La politique d'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les personnes réfugiées, rappels**
2. **Les grandes priorités 2024 de la politique d'intégration**
3. **Focus sur la loi 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration (CIAI)**

1. **Partie 1 – La politique d'intégration des étrangers primo-arrivants dont les personnes réfugiées, rappels**
2. **Partie 2**
3. **Partie 3**

## ❖ Définition

Une volonté partagée entre l'étranger et la société d'accueil pour favoriser **l'accès à l'autonomie** du nouvel arrivant dans le respect des **principes et valeurs de la société d'accueil**.

## ❖ Déclinaison opérationnelle

Permettre aux **étrangers primo-arrivants** (ressortissants étrangers hors UE, titulaires depuis moins de 5 ans d'un titre de séjour et ayant vocation à s'installer durablement en France) :

- d'apprendre la **langue française**
- de connaître et comprendre les **valeurs de la République** et de la société française
- d'accéder au **marché du travail**
- de **tisser des liens avec la société d'accueil** (par l'accès à la culture, aux activités sportives, à des programmes de mentorat/parrainage, etc.)

## ❖ Le contrat d'intégration républicaine (CIR) : porte d'entrée du parcours d'intégration

Le CIR est conclu entre l'État et tout étranger non européen admis au séjour en France souhaitant s'y installer durablement.

L'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) est l'opérateur en charge de la mise en œuvre du CIR.

Il s'appuie sur des organismes de formation sélectionnés dans le cadre de marchés publics (2022-2025).

## ❖ Le CIR comprend 3 volets :

**1** Une **formation civique** (sur 4 jours), obligatoire pour tous les signataires.

Objectifs :

- informer l'étranger sur **ses droits et devoirs en France**
- donner les clés de compréhension sur les **principes et valeurs de la République** et des **informations sur le fonctionnement de la société**

**3** Deux **entretiens** :

- d'accueil,
- et de fin de CIR.

Avec **des conseils, des orientations** vers les services de proximité et notamment **vers le Service public de l'emploi.**

**2** Une **formation linguistique.**

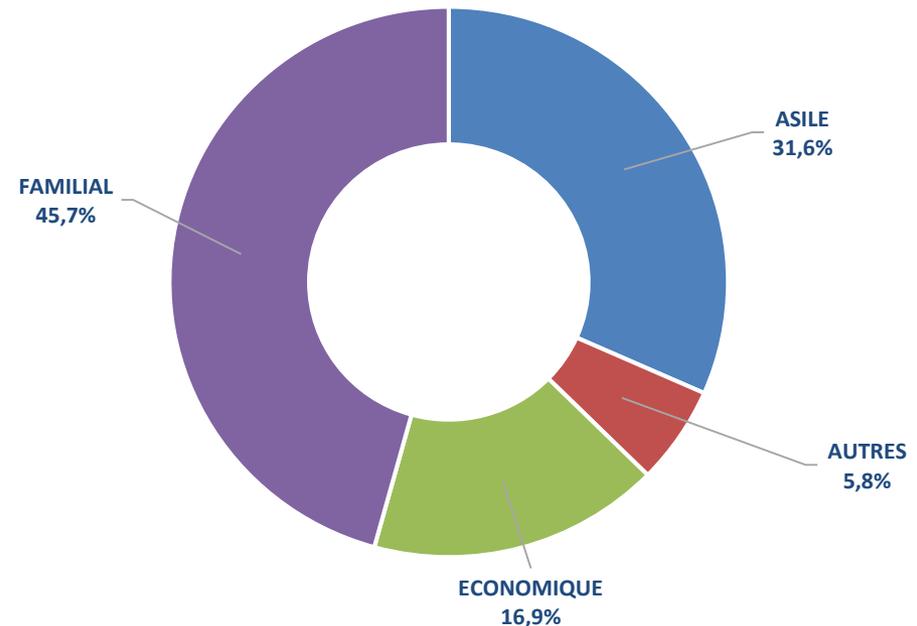
Après un positionnement linguistique initial, l'étranger est orienté vers des **cours de français** dont la durée varie en fonction de son niveau (100, 200, 400, 600 heures).

Objectif : **atteinte du niveau A1** du CECRL.

## 127 876 CIR signés en 2023 (+16,2%)

- ✓ 46 187 signataires en Ile de France.
- ✓ Les pays les plus représentés : Afghanistan, Maroc, Tunisie, Algérie, Turquie, Côte d'Ivoire.
- ✓ Les motifs Asile (+40%) et économique (+55%) progressent fortement.
- ✓ 54,5% d'hommes et 45,5% de femmes signataires du CIR en 2023.
- ✓ 25 459 bilans de fin de CIR réalisés (+6,3%).

Signataire par motifs



## Lors de l'entretien d'accueil à l'OFII (127 876 CIR signés en 2023):

- ✓ 10,8% des signataires n'ont jamais été scolarisés – 34% ont suivi des études supérieures.
- ✓ 46% n'ont pas le niveau A1 et se voient prescrire une formation linguistique obligatoire : 100 heures de formation pour 19%, 200 heures pour 28%, 400 heures pour 34% et 600 heures pour 19%.
- ✓ 20% ont déjà le niveau A1 - 15% ont le niveau A2 - 19% ont le niveau B1 et supérieur.
- ✓ 59% des signataires déclarent être sans emploi en France.
- ✓ 42,3% déclarent lors de la signature du CIR être déjà inscrits auprès d'une agence du SPE.

**A l'issue de la formation linguistique du CIR** : 68% des signataires maîtrisent le niveau A1.

## ❖ Le parcours d'intégration complémentaire du CIR

Une offre linguistique complémentaire du CIR qui continue à se développer :

- ✓ 1 141 ateliers **Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants** avec 22 332 parents allophones bénéficiaires (2023-2024).
- ✓ 16M€ consacrés sur le P 104 à des **actions d'apprentissage de la langue** avec environ 1 600 sessions recensées
- ✓ 37 **Diplômes d'Université Passerelle** habilités et plus de 40 universités qui déploient des programme d'accueil d'étudiants en exil.
- ✓ Des cours de langue financés par les **collectivités locales** (cours municipaux de français, ateliers associatifs, dans le cadre des CTAI par ex), par **France Travail et les opérateurs du SPE**.
- ✓ Une offre numérique avec des **cours en ligne**.

## ❖ Le parcours d'intégration complémentaire du CIR

**Sécurisation des parcours de formation** : plus de 80 plateformes et coordinations territoriales linguistiques recensées sur le territoire, levée des freins (garde d'enfants, aller vers).

### Mise en visibilité de l'offre de formation :

- ✓ [www.bonjourbonjour.fr](http://www.bonjourbonjour.fr) - Site internet et application pour géolocaliser l'offre de formation en français et les lieux de certification. Disponible en 7 langues : anglais, arabe, dari, mandarin, pashto, ukrainien, russe.
- ✓ <https://www.intercariforef.org/dian> Cartographie de l'offre de formation dédiée aux professionnels : OFII, P104, OEPRE, SPE, Régions, OPCO ...



## ❖ Le parcours d'intégration complémentaire du CIR

**Des actions dans différents domaines pour répondre aux besoins des étrangers lors des premières années de leur séjour en France :**

- Accompagnement global
- Formation professionnelle et accompagnement vers l'emploi
- Accès à la santé (notamment mentale)
- Programmes de mentorat et de parrainage
- Lutte contre l'illectronisme
- Formation des acteurs de l'intégration (salariés et bénévoles associatifs, travailleurs sociaux)

1. **Partie 1**
2. **Partie 2 – Les grandes priorités 2024 de la politique d'intégration**
3. **Partie 3**

**Discours du Président de la République aux préfets du 15 septembre 2022 :**

*« Nous devons [...] intégrer beaucoup plus vite et beaucoup mieux celles et ceux qui ont même un titre provisoire par la langue et par le travail. »*

➤ **Promulgation de la loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration le 26 janvier 2024**

➤ **Instruction annuelle aux préfets (à paraître)**

❖ **Un enjeu de cohésion républicaine et d'inclusion sociale qui doit mobiliser le corps préfectoral et l'ensemble des partenaires intéressés** : correspondants et référents intégration, OFII, collectivités locales, monde économique et associations.

❖ **Passer d'une obligation de moyens à une obligation de résultats avec un pilotage plus efficace et en proximité** : labellisation « politique prioritaire du Gouvernement » (PPG) et indicateurs de la politique d'intégration des étrangers primo-arrivants.



## ❖ La généralisation du programme AGIR

### Rappel des objectifs du programme AGIR :

- Systématiser l'accompagnement global vers l'emploi, le logement et l'accès aux droits des bénéficiaires de la protection internationale (BPI) par la mise en place d'un guichet unique géré par un opérateur dans chaque département.
- Lever, de manière coordonnée, les freins à l'intégration des BPI grâce à un accompagnement individuel et une coordination des acteurs.

## ❖ AGIR : 15 165 bénéficiaires au 31/12/2023, 52 départements

- **Généralisation à tous les départements métropolitains en 2024**
- **Consolidation opérationnelle : nouveau guide pratique publié en janvier 2024**



## ❖ L'intégration des étrangers par la langue et par l'emploi

- **Lancement d'expérimentations** pour accélérer la maîtrise de la langue et l'employabilité des signataires de CIR.
- Dans le contexte de la réforme France Travail, **mobilisation par le service public de l'emploi de son offre de services** pour favoriser l'inscription à France Travail et accompagner les étrangers vers l'emploi (démarche d'aller vers, déclinaison de l'accord-cadre).
- **Favoriser la reconnaissance des qualifications et compétences professionnelles des étrangers primo-arrivants** (VAE, Expériences sans frontière, comparabilité, suites de l'étude OCDE du 28 février 2024).
- **Mobilisation des acteurs économiques, des clubs d'entreprises...** en améliorant leur information (flyers) et leur implication.

## ❖ L'accès aux droits des étrangers primo-arrivants (public cible du Pacte national des solidarités)

- **Fluidifier la transition DA/BPI** et lever des freins à l'intégration des BPI (information renforcée sur les nouveaux documents de séjour, travail interservices pour éviter les ruptures de droits).
- **Favoriser l'accès aux droits sociaux en renforçant le partenariat avec la DSS (CAF, CNAM, CNAV).**
- **Renforcer l'accès à la santé et notamment en santé mentale** (feuillet santé).
- **Développer les solutions de mobilité et de garde d'enfants.**

## ❖ Soutenir l'intégration des femmes

**Le programme « Ambassadrices de l'égalité », co-porté par le ministère de l'intérieur et des outre-mer (DGEF/DIAN) et le ministère des solidarités (DGCS/SDFE) : AMI.**

1. Partie 1
2. Partie 2
3. **Partie 3 - Focus sur la loi 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration (CIAI)**

### ❖ 7 priorités de la loi 2024-42 du 26 janvier 2024 pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration (CIAI) :

- ✓ Contrôler les frontières au niveau national et européen
- ✓ Expulser les étrangers représentant une menace pour l'ordre public
- ✓ Sanctionner l'exploitation des étrangers
- ✓ Mieux intégrer par la langue, par le travail et par l'engagement à respecter les principes de la République
- ✓ Garantir le droit d'asile en engageant une réforme structurelle de notre organisation
- ✓ Simplifier les règles du contentieux relatif à l'entrée, au séjour et à l'éloignement des étrangers
- ✓ Adapter notre politique migratoire aux spécificités des Outre-mer

## ❖ La contribution de l'employeur à la formation linguistique de ses salariés allophones (article 23) :

- ❑ Possibilité pour les employeurs de proposer dans le plan de formation, des actions visant à l'apprentissage du français pour ses salariés allophones ;
  - ❑ Possibilité pour les signataires de CIR de suivre les cours de français de l'OFII sur leur temps de travail (dans la limite d'une durée fixée par décret) avec maintien de la rémunération ;
  - ❑ Autorisation d'absence de plein droit pour les salariés signataires d'un CIR prenant des cours de français (visant un niveau de langue fixé par décret et dans la limite d'une durée fixée par décret) financés par leur compte personnel de formation.
- **Dispositions applicables à compter de la publication des textes réglementaires d'application.**

### ❖ La création d'un contrat d'engagement à respecter les principes de la République française (article 46) :

Signature par tous les étrangers sollicitant un titre de séjour d'un contrat d'engagement à respecter les principes de la République française.

- ❑ En cas de refus de signature ou de manquement : pas de délivrance de titre, retrait du titre ou refus de renouvellement.
  - ❑ Suppression de l'acte d'engagement et de la déclaration sur l'honneur exigés pour la demande de carte de séjour pluriannuelle et de carte de résident.
- **Dispositions applicables à compter de la publication des textes réglementaires d'application.**

- ❖ **Une nouvelle voie d'admission exceptionnelle au séjour pour le salarié (article 27) :**
  - ✓ ayant exercé dans les métiers et zones géographiques en tension durant au moins 12 mois au cours des 24 derniers mois, occupant un emploi dans ces métiers et zones ;
  - ✓ justifiant d'une période de résidence ininterrompue d'au moins trois ans en France ;
  - ✓ sous réserve de son intégration à la société française, de son adhésion aux principes de la République, de l'absence de casier judiciaire et de l'absence de menace pour l'ordre public.
- Autorisation de travail sollicitée directement par l'étranger, sans le recours à l'employeur, et valable pendant toute la durée de la CST.
- **Applicable dès la promulgation de la loi et jusqu'au 31 décembre 2026 (Instruction IOMV2402701J)**

### ❖ En matière linguistique, l'article 20 de la loi CIAI :

- ✓ **Instaure une exigence linguistique** de maîtrise de la langue française pour les demandeurs d'une carte de séjour pluriannuelle signataires d'un CIR ;
- ✓ **Rehausse les exigences de maîtrise de la langue** pour les demandes de carte de résident et pour l'accès à la nationalité française.
  - La rédaction retenue dans la loi fait référence à la description littérale des niveaux communs de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) A2, B1 et B2.
  - **Le niveau de langue par compétence sera fixé par décret.**

- ### ❖ En matière civique l'article 20 de la loi CIAI
- prévoit que la formation civique donne lieu à un examen, l'étranger pouvant s'y représenter à sa demande et à tout moment. **L'étranger devra réussir cet examen civique** à un seuil fixé par décret pour se voir délivrer une carte de séjour pluriannuelle et une carte de résident.

- ❖ Les dispositions de l'article 20 entrent en vigueur **au plus tard au 1er janvier 2026**.
- Ces **nouvelles exigences de résultat** en matière de maîtrise de langue et de connaissance des valeurs et principes de la République ainsi que du fonctionnement de la société française, vont impacter directement les parcours d'intégration des étrangers, nécessitant qu'ils se mobilisent pleinement dans leurs apprentissages et progressent rapidement.
- Réflexions en cours sur l'évolution des formations délivrées dans le cadre du CIR pour les prochains marchés OFII en 2025.

Rappel – **l'article 21 de la loi CIAI** (application immédiate) : limite à 3, les renouvellements consécutifs de carte de séjour temporaire sur le même motif pour les signataires de CIR.

## Partie 3 – Focus sur la loi CIAI

Pour plus d'informations – document de présentation de la loi CIAI :

<https://www.interieur.gouv.fr/actualites/actualites-du-ministere/presentation-de-loi-pour-controler-limmigration-et-ameliorer>

Pour contacter la sous-direction de l'intégration des étrangers :

[sdie-dian-dgef@interieur.gouv.fr](mailto:sdie-dian-dgef@interieur.gouv.fr)

Retrouvez tous nos webinaires sur  
[docenstockfrance.org/webinaire/](https://docenstockfrance.org/webinaire/) !

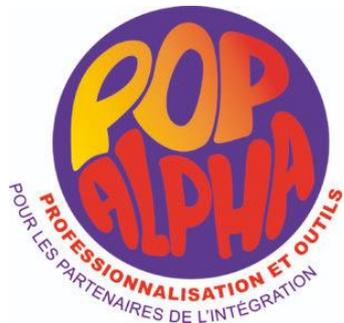


Un webinaire le 2eme vendredi de chaque mois à 10 h :

12/04/2024

10h à 11h avec Marie Eve PEGUY, ANEPA Tremplin

L'art et la culture au service de l'insertion des publics vulnérables



## Pop Alpha : Professionnalisation et Outils pour les Partenaires de l'intégration

Vous êtes formateur pour adultes ou intervenant pédagogique bénévole : Comment accompagner au mieux les personnes pas ou peu scolarisées à l'apprentissage de la langue française ?

### 3 actions

1-Professionnalisation

2-Outils pédagogiques

3-Conseil en ligne/ateliers d'échanges



Retrouvez toutes les informations sur <https://reseau-cria.fr/pop-alpha/>

[S'inscrire à la newsletter Pop Alpha](#)





Merci pour votre attention et participation

